

# PIERREVAL

Location - Gestion - Syndic - Vente

## BARÈME DE NOS PRESTATIONS

AU 1er JANVIER 2021

### VENTE D'IMMEUBLE – DROITS IMMOBILIERS – FONDS DE COMMERCE – DROIT AU BAIL

Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5000 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	9 % TTC
De 100 001 à 200 000 €	8 % TTC
De 200 001 à 300 000 €	7 % TTC
Au-delà	6 % TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire notée sur le mandat de vente.

### ESTIMATION

120 euros TTC dans un rayon de 30 kilomètres de l'agence.

### HONORAIRES DE LOCATIONS VIDES : HABITATIONS ET PROFESSIONNELLES

- ▶ Les honoraires seront à la charge de chaque partie conformément à la loi du 6 juillet 1989.
- ▶ Les honoraires seront à la charge du locataire pour les locations professionnelles.

### HONORAIRES DE LOCATIONS

- ▶ Les honoraires seront partagés par moitié entre bailleur et locataire (sauf convention contraire) :

- TRANSACTION ET REDACTION DES ACTES TTC :  
TARIF INFÉRIEUR A 5% DU LOYER ANNUEL ET DANS LA LIMITE DE 8€ TTC/m<sup>2</sup>

- ÉTAT DES LIEUX : 3 € TTC PAR M<sup>2</sup> HABITABLE

**TOUS NOS PRIX AFFICHES S'ENTENDENT HONORAIRES D'AGENCE INCLUS TTC**